



SENAT RP

## NOTES SUR LE SÉNAT

SÉNAT  
DE LA REPUBLIQUE  
DE POLOGNE

CHANCELLERIE DU SÉNAT,  
BUREAU DE LA COMMUNICATION  
SOCIALE

00-902 Varsovie, rue Wierska 6,  
tél. (48-22) 694-92-84  
fax (48-22) 694-95-70  
[www.senat.gov.pl](http://www.senat.gov.pl)

# Les initiatives législatives du Sénat de la Ve et VIe législature

Au cours de sa Ve législature, le Sénat de Pologne, de même que lors des législatures précédentes, avança de nombreuses initiatives législatives. La Chambre haute élabora 34 projets de loi, dont 26 furent déposés à la Diète. La Chambre basse adopta 16 projets, dont 3 furent examinés conjointement avec des projets émanant du gouvernement et de la Diète, un projet fut rejeté. Neuf projets ne furent pas examinés en raison de la fin de la législature.

Le premier projet de loi instituant le 2 mai comme **Journée de la Polonia et des Polonais à l'étranger**, reprenait l'initiative du Sénat de la IVe législature qui n'a pas pu être examinée par la Diète. La Diète vota la loi le 20 mars 2002.

L'amendement de la loi sur les chambres régionales des comptes, adapta les dispositions de ce texte aux standards posés devant l'administration publique moderne, plus particulièrement en ce qui concerne la procédure et l'objet des contrôles exercés, les attributions des inspecteurs de contrôle et les devoirs du personnel des institutions contrôlées. Elle modifia la procédure de nomination du président et des membres du collège **des chambres régionales des comptes** (par voie de concours). Le 11 juin 2003, la Diète adopta la loi modifiant la loi sur les chambres régionales des comptes, la loi sur les rémunérations dans les institutions relevant du budget de l'Etat et d'autres modifications de certaines lois.

Les initiatives législatives relatives à la gestion de l'eau et la collecte des eaux résiduaires aboutirent sur deux projets. Dans le premier projet de l'amendement de la **loi sur la protection de l'environnement et de la loi sur l'eau**, le Sénat proposa des modifications systémiques, régularisant la question de la hausse des taxes de l'eau, ce qui devait améliorer le fonctionnement du Fonds de la protection de l'environnement et de la gestion de l'eau. Les modifications concernaient les taxes environnementales et les amendes administratives pécuniaires sanctionnant les irrégularités dans le prélèvement de l'eau et le rejet des eaux résiduaires dans l'eau et dans le sol. Les taux de taxes environnementales et les sanctions pécuniaires furent établis en fonction de l'usage de l'eau prélevée, du type des eaux résiduaires rejetées et du type des usagers. La Diète adopta la loi le 23 novembre 2002.

L'amendement de la **loi sur l'approvisionnement collectif en eau et l'évacuation collective d'eaux résiduaires et de la loi sur l'eau** permit aux entreprises de l'eau de mener l'activité d'approvisionnement collectif en eau et d'évacuation collective des eaux résiduaires et élargit la définition de l'entreprise de distribution d'eau et d'assainissement. La Diète adopta la loi le 5 décembre 2002.

Le Sénat initia, à deux reprises, l'amendement de la loi sur **les marchés publics**. Après le premier projet rejeté, le second fut adopté, limitant le champ d'application de la loi dont sont soustraits les appels d'offre relatifs à la préparation, la production ou la coproduction des spectacles de théâtre, d'opéra ou d'opérette par les théâtres, les appels d'offre émanant des unités de recherche et de développement, des écoles supérieures publiques et de l'Académie polonaise des sciences si la valeur du marché n'est pas supérieure à 130 mille euros. La Diète examina conjointement le projet du Sénat et le projet du gouvernement et la loi fut votée le 23 juillet 2003.

L'amendement de la loi sur **la révélation de l'activité ou du service pour les organes de sécurité de l'Etat, dans les années 1944–1990, des personnes exerçant les fonctions publiques**, en excluant de la procédure de vérification les services de renseignement et de contre-espionnage et les services des gardes frontalières de la Pologne Populaire. On modifia de façon importante la définition de la collaboration avec les organes de sécurité de l'Etat dans les années 1944–1990. La Diète vota la loi le 13 septembre 2002.

Le projet de loi **instituant le 12 février comme Journée des victimes de crimes**, avait pour objectif d'attirer l'attention sur la situation difficile des victimes de crimes et d'appliquer les standards européens (réalisation des recommandations du Conseil de l'Europe – dans les Etats membres de l'UE et du Conseil de l'Europe, le 22 février est célébré depuis quatre ans comme Journée des victimes de crimes). La Diète adopta la loi le 12 février 2003.

L'amendement de la loi sur **la gestion de biens immobiliers et de la loi modifiant la loi sur la gestion des biens immobiliers agricoles du Trésor de l'Etat et sur la modification de certaines lois**, adopta ce texte aux dispositions de l'arrêt du Tribunal Constitutionnel. La loi permet aux personnes, originaires de territoires appartenant à la Pologne avant la Seconde Guerre, dépossédées de leurs biens immobiliers suite à la guerre, d'obtenir un dédommagement équivalent, provenant entre autres, des ressources immobilières agricoles du Trésor de l'Etat et de constituer le bail emphytéotique sur les biens immobiliers des Ressources de la propriété agricole du Trésor de l'Etat. La Diète examina conjointement le projet du Sénat et le projet du gouvernement et vota la loi le 12 novembre 2003 sur l'imputation de la valeur des biens immobiliers situés en dehors des frontières de l'Etat polonais sur le prix de la vente ou sur les paiements au titre du bail emphytéotique des biens immobiliers du Trésor de l'Etat.

L'amendement de la loi sur **les huissiers judiciaires et l'exécution et sur la modification de la loi relative au Code de la procédure civile** proposa de modifier le statut juridique d'huissier judiciaire (reconnu dorénavant comme profession libérale), les règles de fonctionnement des cabinets d'huissiers, la définition de la compétence territoriale d'huissier, les conditions de financement de l'exécution et les compétences du président de la Cour d'appel. La Diète examina conjointement le projet du Sénat et le projet du gouvernement et vota la loi le 16 juillet 2004.

Le projet d'amendement de loi sur **la comptabilité** assura l'harmonisation des dispositions de la loi sur la comptabilité avec les réglementations concernant la TVA, autorisant de reconnaître la facture TVA, sans signature de l'émetteur et de l'acquéreur, comme preuve comptable pouvant figurer dans les livres comptables,. La Diète examina conjointement le projet du Sénat et le projet du gouvernement et adopta la loi le 5 novembre 2004.

Dans la proposition de loi sur l'amendement de la loi relative à **la coopération du Conseil des ministres avec la Diète et le Sénat dans les questions concernant l'activité de la Pologne au sein de l'Union européenne**, on attribua au Sénat les compétences dont jouit la Diète, d'émettre des avis sur les projets d'actes législatifs de l'Union européenne et sur les positions que le Conseil des Ministres a l'intention de prendre lors de l'examen du projet d'acte juridique du Conseil de l'Union européenne ; la Diète examina conjointement le projet et la proposition du gouvernement et adopta la loi le 17 juin 2005.

Le Sénat proposa également l'amendement de **la loi fiscale**, en ce qui concerne la responsabilité réparatrice pour les dommages subis suite à une décision révoquée ou dont la nullité fut constatée ultérieurement. La Diète examina conjointement le projet du Sénat et le projet du gouvernement et adopta la loi le 20 mai 2005.

Le projet de loi sur l'amendement de la loi relative au **Code de la procédure civile** modifia les dispositions sur l'exécution des obligations pécuniaires portant sur les biens immobiliers de l'acquéreur de ces biens. La Diète examina conjointement le projet du Sénat et le projet du gouvernement et adopta la loi le 30 juin 2005.

L'amendement de la loi sur **l'obligation nationale de la défense de la République de Pologne** a permis de nommer au grade militaire supérieur les anciens militaires de carrière qui oeuvrent comme bénévoles dans les associations militaires ou travaillent dans l'administration gouvernementale, locale et dans les structures de l'éducation nationale, occupant des fonctions liées à la défense et la sécurité publique. La Diète examina conjointement le projet du Sénat et le projet du gouvernement et adopta la loi le 1er juillet 2005.

Le projet de loi sur **la modification de certaines lois relatives à l'acquisition des biens immobiliers** se référait aux lois régularisant l'acquisition des logements d'entreprise et la transformation du bail emphytéotique en droit de propriété. La Diète adopta la loi le 7 juillet 2005.

Le Sénat examina à deux reprises le projet de loi **instituant le 16 octobre comme Journée du Pape Jean-Paul II**. La première fois, le Sénat n'a pas pris de décision et termina la procédure au sujet de ce projet, la seconde fois, la Diète adopta la loi le 27 juillet 2005.

Le projet de loi sur **le statut égal des femmes et des hommes** concrétisa les dispositions de la Constitution de la République de Pologne statuant que la femme et l'homme jouissent des mêmes droits, et introduisit la définition de la discrimination entre les sexes et l'interdiction de celle-ci. Les autorités publiques devaient avoir l'obligation de promouvoir le statut égal des femmes et des hommes. Le projet prévoyait la parité des sexes dans les organes collégiaux élus, constitués ou nommés par les autorités publiques et instituait l'Office pour le statut égal des femmes et des hommes. La Diète rejeta l'initiative du Sénat le 17 juin 2005.

De nombreuses initiatives législatives du Sénat n'ont pu aboutir en raison de travaux trop longs dans les commissions du Sénat et de la fin de la législature. Ainsi, neuf projets furent-ils abandonnés.

L'objectif du projet de loi sur **les allocations pour les mineurs - victimes des répressions de l'URSS et du IIIe Reich**, pendant la guerre de 1939–1945 était de fixer les règles et la réalisation de des allocations pour les mineurs, victimes de la guerre.

Le Sénat porta à deux reprises l'initiative législative sur **la création du Conseil national de la bioéthique**. Le projet de loi préconisait la création, auprès de la Chancellerie du Premier ministre, d'un organe d'opinion et de conseil, dédié aux problèmes éthiques, juridiques et sociaux liés à l'évolution des sciences biologiques et médicales.

Le projet de loi sur **les liaisons enregistrées des personnes de même sexe vivant en couple** avait pour objectif de régler la situation juridique des personnes homosexuelles en Pologne.

Le projet d'amendement de la loi sur **les biocomposants appliqués dans les carburants** et les biocarburants, proposait de décréter une période de protection jusqu'au 30 avril 2011 à l'égard des matières agricoles récoltées sur le territoire de Pologne ainsi que des produits dérivés et des déchets produits sur le territoire de Pologne et l'obligation de fabriquer des biocomposants exclusivement à partir de ces matières, produits et déchets.

Le projet d'amendement de la loi sur **le système éducatif et quelques autres lois** prévoyait que les collectivités territoriales de voïvodie devaient prendre sous leur tutelle la gestion des écoles et des établissements éducatifs d'intérêt régional.

L'objectif du projet de loi sur l'amendement de la loi relative à **la gestion des biens immobiliers**, consistait à l'accorder aux anciens propriétaires de biens expropriés, de plus larges attributions dans la procédure de restitution de ces biens.

Le projet d'amendement de la loi relative à l'impôt sur **les revenus des personnes physiques** prévoyait de déduire de l'assiette imposable la valeur de la récompense, reçue pour le don du sang, conformément à la loi sur le service public du sang.

L'amendement de la loi sur **le Code civil** préconisait d'atténuer les règles relatives à la déclaration de volonté par des personnes ne pouvant lire et admit qu'en dehors de l'acte notarial, soit également valable la déclaration orale de volonté, déposée en présence d'une personne de confiance, si le contenu de la déclaration était écrit et que le déclarant confirma sur ce document sa volonté par une signature ou une empreinte digitale.

La modification de la loi sur **les anciens combattants et certaines personnes victimes de répressions pendant la Seconde guerre et après la guerre**, accordait le statut de combattant aux personnes civiles et aux soldats de l'Armée Polonaise qui participaient directement, dans les années 1945–1956, à la détection et à l'élimination des barrages de mines dans le cadre de l'opération militaire du déminage total du territoire du pays.

*Service de l'Information publique et de l'éducation, septembre 2005*

\* \* \*

Le Sénat de la VIe législature, malgré le mandat abrégé qui ne durait que deux ans, proposa 39 initiatives législatives, dont 19 furent portées à la Diète et 3 acceptées. Une initiative fut analysé conjointement avec le projet proposé par la Chambre basse. Les travaux concernant d'autres projets ne furent pas terminés.

Le premier des trois projets du Sénat adoptés ensuite par la Diète concernait l'amendement de la loi **sur le mécénat et la protection des monuments historiques**. L'initiative du Sénat a permis aux assemblées générales de voïvodies de subventionner les travaux de restauration, de conservation et de construction des monuments historiques. La Diète adopta la loi amendée le 12 mai 2006.

De nombreuses initiatives législatives du Sénat concernait le retrait des lois des dispositions erronées suite à l'arrêt de la Cour Constitutionnelle sur l'inconstitutionnalité de certaines lois en vigueur. Cela concernait **la loi sur la procédure devant la cour administrative**. L'initiative du Sénat proposa de rallonger le catalogue des causes qui permettent d'exclure le juge de la procédure, s'il y a une circonstance susceptible de mettre en cause son impartialité dans une affaire donnée. La Diète adopta l'amendement le 22 septembre 2006.

L'initiative du Sénat adoptée par la Diète le 17 février 2007 portait sur l'amendement de la loi relative à **l'exécution des travaux sous-marins**. Le projet régularisa le champs de compétences des personnes recrutées pour les travaux sous-marins et les adapta aux pratiques existantes en contribuant à augmenter la sécurité des plongeurs conformément aux standards reconnus dans le monde.

Autres projets de loi du Sénat ne furent pas examinés par la Diète en raison de la fin de la législature. Quelques-uns avaient pour objectif de régler différentes questions sociales. L'amendement de la loi sur la procédure à l'égard des **débiteurs de pensions alimentaires et sur les allocations de soutien familial** devaient permettre de faire bénéficier d'allocations les enfants élèves dans les unions conjugales. Dans l'amendement de **la loi sur les allocations familiales**, le Sénat proposait d'accroître le soutien matériel aux familles pauvres de plusieurs enfants et d'introduire dans la loi une nouvelle allocation de grossesse et d'accouchement. Le Sénat proposait également de prolonger le congé de maternité et de permettre aux pères d'avoir une absence autorisée dans leur lieu de travail en raison de la naissance de l'enfant, ce qui devait apparaître dans l'amendement **du Code du travail** et de la loi sur **les prestations en espèces de la sécurité sociale en cas de maladie ou de maternité**. L'amendement de la loi sur **l'aide sociale**, conformément à l'arrêt du Tribunal Constitutionnel, proposait de modifier la définition du revenu dans le cas de certaines personnes menant une activité économique. Dans la proposition de modification de loi sur **les prestations en espèces de la sécurité sociale au titre de maladie et de maternité**, dans l'esprit de l'arrêt du Tribunal Constitutionnel, on devait annuler la discrimination des personnes titulaires de l'assurance bénévole face aux personnes titulaires d'assurance obligatoire en ce qui concerne leur droit à l'allocation d'aide. En réalisant la décision du Tribunal Constitutionnel concernant la loi sur **le fonds d'entreprise de prestations sociales**, le Sénat proposait de restituer une prime de vacances accordée aux salariés, indépendamment de leur lieu de congé (dans le pays ou à l'étranger).

D'autres initiatives portaient encore sur diverses questions. **Dans la loi portant l'amendement des lois concernant les mutations des biens immobiliers** ont été précisées les dispositions en vue de simplifier les procédures de mutation des logements d'entreprises et des logements en coopératives.

L'amendement de la loi sur **les réglementations de privatisation des biens immobiliers d'entreprise par les entreprises publiques** permettait aux communes de reprendre ou de refuser la reprise des biens immobiliers en fonction de l'intérêt de la commune.

A deux reprises le Sénat initia les amendements de la loi sur le régime agricole : le premier devait améliorer la commercialisation des biens immobiliers afin d'assurer les terrains pour la construction, tout en confortant le rôle des réglementations dans la formation du régime agricole, le second (qui amendant également **la loi sur la gestion de biens immobiliers agricoles du Trésor de l'Etat**) – devait uniformiser les préférences pour les agriculteurs individuels désireux d'agrandir leur exploitation agricole en achetant de l'immobilier aux enchères publiques restreintes.

Dans l'amendement de **la loi sur l'élection du Président de la République de Pologne et quelques autres lois**, le Sénat proposait d'instituer l'obligation d'informer chaque électeur de sa présence sur les listes électorales et d'instituer également l'institution du mandataire de l'électeur (cela concerne quelques groupes d'électeurs, p. ex. les personnes âgées).

Le projet de loi sur la protection que **le Sénat accorde aux Polonais** vivant à l'étranger avait pour objectif de régler l'activité du Sénat orientée vers l'aide aux Polonais, compte tenu des pratiques récentes, des expériences et des réalisations de la Chambre haute dans la construction des liens entre le pays et les Polonais vivant à l'étranger.

Le projet de loi sur **l'impôt sur le revenu des personnes physiques** permettait de déduire de l'impôt les sommes correspondantes à la prime accordée aux donneurs de sang, définies dans les textes d'application de la loi sur le service public du sang.

**Le projet de loi sur les effets de l'expiration des droits matériels sur les biens immobiliers qui sont entrés dans les frontières de la République de Pologne après la Seconde guerre mondiale, de l'apparition dans les livres fonciers des droits de propriété du Trésor de l'Etat et sur la modification de la loi – les dispositions introduisant le code civil et les lois sur les livres fonciers et les hypothèques** permettait de publier et de compléter l'état actuel juridique des livres fonciers sur les droits du Trésor de l'Etat, acquis en vertu des réglementations distinctes instaurées après la Seconde guerre mondiale sur les territoires incorporés dans le territoire de Pologne.

Deux autres initiatives devaient mettre en vigueur l'arrêt du Tribunal constitutionnel concernant l'inconstitutionnalité des réglementations existantes. L'amendement de la **Loi sur le régime des tribunaux de droit commun** permettait de porter le recours contre la décision sur la mutation de la peine d'amende en peine de privation de liberté et dans **le Code de procédure civile** – admettait de renouveler la procédure dans la situation où le recours est basée sur l'inconstitutionnalité des règles sur la base desquelles la sentence définitive de la cour a été rendue.

*Service de l'information publique et de l'éducation, septembre 2007*